

CONTRAT ADOS/ADULTES

sept & huit

DONNÉES PERSONNELLES

prénom :

nom :

date de naissance :

adresse :

npa, localité :

tél. privé :

tél. mobile :

e-mail :

DONNÉES REPRÉSENTANT LÉGAL

prénom :

nom :

tél. mobile :

e-mail :

E-MAIL DE FACTURATION

e-mail :

ABONNEMENT MENSUEL

x	NOMBRE DE COURS	PRIX
	1 cours par semaine	65.-
	2 cours par semaine	120.-
	full access (illimité)	170.-

ABONNEMENT ANNUEL

x	NOMBRE DE COURS	PRIX
	1 cours par semaine	715.-
	2 cours par semaine	1320.-
	full access (illimité)	1870.-

CARTE MULTICOURS

x	NOMBRE DE COURS	PRIX CARTE
	5 cours	100.-
	10 cours	200.-

RABAIS

x	MEMBRE FAMILLE	RABAIS
	2 ^e membre famille	-10%
	3 ^e membre famille	-20%

COURS SÉLECTIONNÉS

	contempo. open. a/a		modern open. adultes +35
	commercial open. a/a		pilates open. a/a
	k-dance open. a/a		street jazz open. a/a
	modern déb-inter. a/a		urban open. a/a
	modern inter-avancé a/a		autre :

COTISATION (NE PAS REMPLIR CETTE RUBRIQUE)

la cotisation du présent contrat s'élève à chf _____ par _____

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

1. INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

l'élève, ou son représentant légal, s'engage à suivre le(s) cours mentionné(s) dans le contrat signé au préalable.

chaque personne a droit à un cours d'essai avant de s'inscrire.

les frais d'inscription sont gratuits pour tout nouvel élève.

le contrat comprend une durée initiale de 3 mois minimum. après cette période, il est reconduit tacitement de mois en mois. pour les contrats annuels, la durée initiale est de 12 mois et le contrat est reconduit tacitement d'année en année.

la résiliation du contrat doit être effectuée par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois, sauf cas exceptionnel.

toute demande de changement de cours doit être adressée à l'école et est soumise aux places disponibles.

2. COTISATIONS ET PAIEMENT

les cotisations doivent être réglées avant la date d'échéance indiquée sur la facture transmise par e-mail, soit le dernier jour du mois.

si le paiement ne peut pas être effectué dans les délais, merci de nous en informer rapidement afin que nous puissions trouver un arrangement.

les vacances et jours de fermeture de l'école sont déjà prises en compte dans les tarifs mensuels. une facture est donc envoyée chaque mois, y compris pendant les périodes de vacances.

un paiement annuel est également possible et permet de bénéficier d'un mois offert.

les cours payés ne sont pas remboursables, sauf sur présentation d'un certificat médical attestant d'un arrêt d'au moins un mois.

les absences personnelles ne donnent droit à aucun remboursement ni à une réduction de la cotisation.

les cartes multicours ne sont ni échangeables ni remboursables.

les rabais ne sont pas cumulables.

3. ABSENCES

toute absence ou tout retard doit être annoncé avant le début du cours, dans le groupe whatsapp correspondant.

un nombre important d'absences non justifiées peut entraîner un retard dans l'apprentissage des chorégraphies et mettre en difficulté les autres élèves. dans ce cas, l'école peut refuser la participation de l'élève à certains concours et/ou spectacles.

4. FONCTIONNEMENT DES COURS

les cheveux doivent être attachés et les bijoux retirés.

les élèves doivent se changer uniquement dans les vestiaires et porter une tenue adaptée à la pratique de la danse.

les baskets utilisées pour les cours de k-dance et d'urban doivent être réservées à un usage intérieur et avoir des semelles claires.

il est interdit de manger ou de consommer des boissons sucrées dans la salle de danse.

sauf désaccord préalable, certains cours peuvent être photographiés ou filmés à des fins de communication et de diffusion sur les réseaux sociaux de l'école.

5. VACANCES ET FERMETURES

l'école est fermée pendant les périodes suivantes :

1 semaine en mars	1 semaine en octobre
1 semaine à pâques	2 semaines en hiver
6 semaines en été	jour fériés neuchâtelois

ces périodes sont déjà prises en compte dans le calcul des tarifs mensuels.

l'école se réserve également le droit de fermer exceptionnellement en cas de circonstances particulières. les élèves en seront informés dans les meilleurs délais.

6. RESPONSABILITÉS

les élèves doivent disposer d'une assurance accident personnelle.

pour les élèves mineurs, le représentant légal reste responsable de l'élève en dehors des heures de cours et doit veiller à son arrivée et à son départ de l'école.

chaque élève est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner dans les locaux ou au matériel de l'école. les frais de réparation ou de remplacement pourront lui être facturés.

l'école décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'oubli d'effets personnels. il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.

l'inscription à sept & huit implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et du règlement.

j'accepte la feuille de règlement ci-jointe ☐

lieu et date

signature (pour les mineurs, la signature du représentant légal est exigée)